

AMPLIATIONS

| | |
|---------------------|---|
| Commissaire délégué | 1 |
| Trésorier | 1 |
| DFI | 1 |
| JONC | 1 |
| Archives NC | 1 |
| DJA | 1 |
| DJS | 1 |

PRÉSIDENCE**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N°1345-2012/ARR/DJA

du : 07/06/2012

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 3401-2011/ARR/DJA du 10 novembre 2011 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints et chefs de service de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu le rapport n°1040-2012/ARR/DJA du 5 juin 2012,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 31 de l'arrêté n° 3401-2011/ARR/DJA sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Monsieur Hervé Laurent, directeur de la jeunesse et des sports de la province Sud par intérim, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du président de l'assemblée de la province Sud : »

ARTICLE 2 : Les dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 32 de l'arrêté n° 3401-2011/ARR/DJA sont remplacées par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Hervé Laurent, la délégation prévue à l'article 31 est exercée par monsieur Joël Hlupa pour les affaires relevant de son service ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.